

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE



**Nombre de membres
du Conseil
Communautaire**

Titulaires : 69
Membres présents : 40
· supplés : 3
· représentés : 8
Votants : 48

Date de la convocation
08 Novembre 2018

Secrétaire de séance
Françoise ROUX

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 15 Novembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 08 NOVEMBRE 2018, s'est réuni à MEZIERES EN SANTERRE sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, BLIN, SAINT QUENTIN (suppléant de M. LECLABART), FLAMANT, WU, DAULT (suppléant de M. RICARD), ROUX, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs AMARA, BARRE, COTTARD, DESROUSSEAUX, BERTRAND, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LECONTE, DEPRET, JUBERT, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VANDEVELDE, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), LEROY, PELTIEZ, MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de Mme MARSEILLE, M. BARRE de M. FRANCELLE, M. AMARA de M. AUBRY, Mme BLIN de M. DURAND, M. BEAUMONT de M. CARON, M. PELTIEZ de Mme PREVOST, M. VAN OOTEGHEM de M. VAN GOETHEM, Mme FLAMANT de M. DRAGONNE

● Absents excusés :

Mesdames PREVOST (représentée par M. PELTIEZ) et MARSEILLE (représentée par Mme MARCEL), Messieurs AUBRY (représenté par M. AMARA), DURAND (représenté par Mme BLIN), MONTAIGNE, HEBERT, LEVASSEUR, VAN GOETHEM (représenté par M. VEN OOTEGHEM) LECLABART (représenté par Mme SAINQUENTIN), RICARD (représenté par Mme DAULT), M. DRAGONNE (représenté par Mme FLAMANT) et M. SZYROKI

● Absents non excusés :

Mesdames ATTAGNANT, MAILLART, HALL Messieurs DOUCHET, SUIN, BINET, TEN, POTTIER, HENNEBERT, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, CHIRAT et CLEMENT

OBJET : CONSEIL SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN - REPRESENTANTS CCALN

Rapport de Monsieur BOULANGER, Président de la CCALN,

Vu l'adhésion de la CCALN au Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois

Vu la notification de la délibération du comité syndical n° 2018/03 relative à la « Modification des statuts du syndicat mixte du pays du Grand Amiénois dans le cadre de la transformation en pôle métropolitain », qui annule et remplace la délibération n° 2017 / 33 en date du 19 janvier 2018

Conformément à l'article L 5711-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui requiert en cas d'espèce, une approbation de cette modification statutaire à la majorité qualifiée des EPCI membres du Syndicat mixte, représentant plus d'un quart de la population totale dans un délai de 3 mois,

Envoyé en préfecture le 19/11/2018

Reçu en préfecture le 19/11/2018

Affiché le



ID : 080-200070969-20181119-2018151114-DE

Vu la délibération de la CCALN en date du 2 mai 2018, portant transformation du Grand en Pôle Métropolitain,

Envoyé en préfecture le 19/11/2018
Reçu en préfecture le 19/11/2018
Affiché le 
ID : 080-200070969-20181119-2018151114-DE

Vu la délibération de la CCALN en date du 28 juin 2018, relative aux représentants de la CCALN au Conseil Syndical du Pôle Métropolitain,

Compte tenu de l'observation du contrôle de légalité reçue à la CCALN le 02 novembre 2018, qui rappelle l'article L 5212-7 du CGCT et l'article 5 des statuts du Pôle métropolitain du Grand Amiénois, dans lequel n'est pas envisagé l'élection de délégués suppléants au sein du comité ;

Compte tenu de la composition du Comité Syndicat et de la représentativité de Communautés de communes,

Après avoir recueilli les candidatures ;

Le Conseil communautaire :

- **a désigné unanimement** : Monsieur Pierre BOULANGER, Madame Marie-Hélène MARCEL, Madame Marie-Christine MAILLART, Monsieur Youssef AMARA, comme représentants de la CCALN au Comité syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois,

- autorise le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré le 15 Novembre 2018
A MEZIERES EN SANTERRE
Le Président,**

Pierre BOULANGER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AVRE, LUCE NOYE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....

Envoyé en préfecture le 19/11/2018

Reçu en préfecture le 19/11/2018

Affiché le



ID : 080-200070969-20181119-2018151114-DE
